

**DEPARTEMENT DE LA VIENNE
COMMUNE DE SAINT-GEORGES-LES-BAILLARGEAUX
Parcelles n°73,74,526 et 702 section ZE
LOTISSEMENT « LES TOURNESOLS 2 »**

PA 8.1 – PROGRAMME DES TRAVAUX

**SARL LES LOGES TERRAINS
4, rue du Pré Médard
86280 SAINT BENOIT
Tel : 05 49 18 61 13
lesloges.terrains@claimo.fr**

PA 8.1 – PROGRAMME DES TRAVAUX Réalisation d'un lotissement « LES TOURNESOLS 2 » Commune de SAINT-GEORGES-LES-BAILLARGEAUX (86130)	Date : 16 juin 2021
	N° 19111

Le présent programme a pour objet de définir les prestations à réaliser pour la viabilisation du lotissement « Les Tournesols 2 » sur la Commune de Saint-Georges-Lès-Baillargeaux.

Le lotisseur se réserve la possibilité d'apporter des modifications qui ne compromettraient pas les caractéristiques générales du projet.

A cet effet, il est précisé que le « plan des travaux » n'est qu'un schéma en Avant Projet Sommaire.

Les plans d'exécution ne seront étudiés qu'à la suite de l'obtention du permis d'aménager.

Dans le présent document, il est désigné par LOTISSEUR, le maître de l'ouvrage et par ACQUEREUR, les acheteurs des lots.

1 ORGANISATION ET COMPOSITION DES AMENAGEMENTS NOUVEAUX

Dans le cadre de cette viabilisation, les travaux ci-après seront réalisés :

- Les terrassements généraux nécessaires à la réalisation, des voiries, des noues, des accès des lots et stationnements,
- Les travaux de structure de voirie et de revêtements divers,
- La réalisation des travaux pour la gestion des eaux pluviales comprenant noue, réseau Eaux pluviales et noue/bassin d'infiltration .
- La mise en place des réseaux d'assainissement Eaux Usées et des tabourets de branchements des parcelles
- La réalisation du réseau Adduction en eau potable et Défense Incendie de poteaux incendie, vannes et citerneaux de branchements.,
- La réalisation éventuelle d'un réseau HTA et la pose d'un nouveau poste HTA ou le renforcement du poste HTA existant (suivant ENEDIS)
- La réalisation des réseaux Basse Tension y coffrets réseaux et branchements
- La réalisation du génie civil et des infrastructures du réseau Télécommunications
- La réalisation éventuel d'un réseau GAZ
- La réalisation d'un réseau d'éclairage et la pose de candélabre
- L'aménagement des espaces verts et les plantations des végétaux..

Toute modification d'implantation altimétrique et/ou planimétrique des boîtes de branchement, coffrets, citerneaux et autres ouvrages techniques sera à la charge financière (coûts de l'éventuelle démarche administrative et des coûts de travaux) exclusive de l'acquéreur

Dans tous les cas, la nouvelle implantation devra être agréée par le maître d'œuvre, le maître d'ouvrage et les services des concessionnaires.

2 TERRASSEMENTS GENERAUX

Avant l'exécution des terrassements proprement dits, il sera réalisé un nettoyage et un débroussaillage du terrain.

Les terrassements généraux comprendront :

- Le décapage de la terre végétale sur l'emprise des chaussées, stationnements, trottoirs, allées piétonnes. La terre végétale sera évacuée en décharge ou remise sur site.
- Les travaux en déblais - remblais pour la constitution des fonds de forme des voiries et la construction du bassin de rétention des eaux pluviales.

3 VOIRIE

3.1 Prescriptions générales, tracé

La desserte du lotissement sera assurée par le raccordement sur les rues de La Baillarge, de la rue des Colzas, de la création d'une nouvelle voie qui se raccordera Roue du Peu - D20 et du raccordement éventuel sur un futur carrefour giratoire sur la D 85 A.

La voirie du lotissement projetée, dont le tracé est figuré sur le plan de composition PA 4 comprend :

- une voie primaire en double sens
- des voies secondaires en sens unique
- une voie partagée,
- une placette.

La voirie sera exécutée conformément aux dispositions portées sur le plan voirie n° PA 4 et à celles ci-après définies.

Le lotissement sera en régime de « zone 30 » (limitation de la vitesse à 30 km/h) sauf la voie partagée en sens unique qui sera en régime de « zone partagée » (limitation de la vitesse à 20 km/h).

3.2 Caractéristiques géométriques

Les différents gabarits des voies de desserte ont une emprise totale variant de 6.00 à 11,00 m :

Pour la voie principale en double sens – emprise 10 m :

- Chaussée, largeur de 5,00 m en enrobé,
- Trottoir, largeur de 2,00 m en stabilisé calcaire renforcé,
- Noue paysagère de 3.00 m.

Pour la voie secondaire en sens unique – emprise 9 m :

- Chaussée, largeur de 4,00 m en enrobé,
- Trottoir, largeur de 2,00 m en stabilisé calcaire renforcé,
- Noue paysagère de 3.00 m.

PA 8.1 – PROGRAMME DES TRAVAUX Réalisation d'un lotissement « LES TOURNESOLS 2 » Commune de SAINT-GEORGES-LES-BAILLARGEAUX (86130)	Date : 16 juin 2021
	N° 19111

Pour la voie secondaire en sens unique avec stationnement longitudinal– emprise 11 m :

- Chaussée, largeur de 4,00 m en enrobé,
- Stationnement, largeur de 2.00 m en enrobé,
- Trottoir, largeur de 2,00 m en stabilisé calcaire renforcé,
- Noue paysagère de 3.00 m.

Pour la voie partagée– emprise 6 m :

- Chaussée, largeur de 4,00 m en enrobé,
- Espaces verts plantés de 2.00 m.

Pour le raccordement au RD 20 , voie en sens unique - emprise 9.50 m :

- Accotement, largeur de 1,00 m en espaces verts engazonnée,
- Chaussée, largeur de 4,00 m en enrobé,
- Noue paysagère de 2.00 m.
- Cheminement mixte piéton-vélo, largeur de 2,50 m en stabilisé calcaire renforcé,

La chaussée, le stationnement, les trottoirs et le cheminement mixte comporteront une pente transversale ayant un minimum de pente de 1% et un maximum de 2%.

3.3 Structure des voiries

Compte tenu du trafic attendu sur l'aménagement les corps de chaussée pourront être constitués de la manière suivante :

Chaussée et Stationnement :

- Couche de fondation en GNT 0/60 d'une épaisseur de 30 cm.
- Couche de base en GNT 0/31,5 d'une épaisseur de 15 cm.
- Couche de roulement en enrobé d'épaisseur de 5 cm.

Trottoir :

- Couche de fondation en GNT 0/60 d'une épaisseur de 20 cm.
- Couche de base en GNT 0/31,5 d'une épaisseur de 10 cm.
- Finition en stabilisé calcaire renforcé de 12 cm.

NOTA : Les structures définies ci-dessus sont données à titre indicatif, les structures définitives seront établies en fonction des conclusions du rapport géotechnique. La structure de voirie sera établie sur un fond de forme de portance PF2 - 50 MPA.

3.4 Trottoirs, cheminements piétons et cheminement mixte

Les trottoirs, cheminements piétons et mixtes seront en stabilisé renforcé pour les liaisons accompagnant les voies de circulation.

PA 8.1 – PROGRAMME DES TRAVAUX Réalisation d'un lotissement « LES TOURNESOLS 2 » Commune de SAINT-GEORGES-LES-BAILLARGEAUX (86130)	Date : 16 juin 2021
	N° 19111

L'ensemble des aménagements de voirie sera conforme aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

3.5 Bordures – Caniveaux

Les bordures et caniveaux seront du type suivant :

- bordures T1 (10 cm de vue) en limite de la voirie et trottoir,
- bordures T1 basses (2 cm de vue) pour les passages piétons et les entrées parcelles,

Tous les éléments seront de la classe U.

L'ensemble des caniveaux et bordures seront établi sur fondation en béton dosé à 350 kg de ciment /m³ et présentant une épaisseur de 0,20 m minimum.

3.6 Signalisation routière

La signalisation horizontale et verticale mise en place sera conforme à la réglementation en vigueur.

4 ASSAINISSEMENT

Les réseaux d'assainissement feront l'objet d'un plan de récolement, d'un rapport d'inspection télévisée et de test d'étanchéité.

4.1 Eaux pluviales

Un dossier d'incidence Loi sur l'Eau est en cours de réalisation (en attente du rapport géotechnique et valeurs d'infiltrations dans les zones des noues).

L'ensemble des équipements étudiés sera dimensionné en respectant les orientations et prescriptions émises par le dossier Loi sur l'Eau et conformément aux prescriptions du service Eau Assainissement de Grand Poitiers.

4.1.1 Principe de gestion des eaux pluviales

Il est prévu une gestion des eaux pluviales de l'espaces public et une gestion à la parcelle pour chaque lot et îlot avec une infiltration des eaux pluviales (via un massif ou une tranchée drainante).

Différentes noues et bassins d'infiltration seront aménagés dans les espaces verts publique pour gérer les eaux pluviales de l'espace public.

Ces ouvrages seront dimensionnés conformément aux exigences du PLU (60 mm/h) avec un débit de fuite assuré par infiltration.

Les capacités d'infiltration du sol étant favorables (calcaire) lors de l'exécution du lotissement Tournesol 1. (Infiltration à proximité de 1 600 l/h/m² - à consolider avec les résultats des essais d'infiltration dans la zone d'implantation du lotissement Tournesols 2).

Pour les eaux de ruissellement du domaine public :

Les eaux pluviales des voies seront dirigées vers les noues paysagères longeant les chaussées et les cheminements piétons.

Les eaux pluviales transiteront dans des canalisations aux traversées de chaussées et aux emplacements des accès de parcelles.

Aux différents points bas du lotissement, des noues bassins paysagers d'infiltration seront aménagés. Pour optimiser les surfaces d'infiltration et les hauteurs de talus en fonction de la topographie, certaines noues seront en cascade.

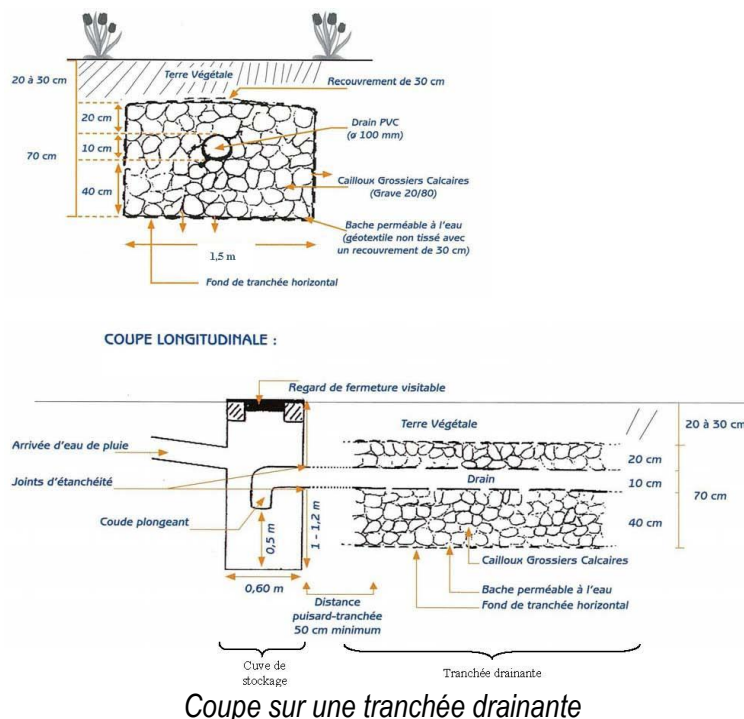
Pour les eaux de ruissellement des lots et parcelles privées :

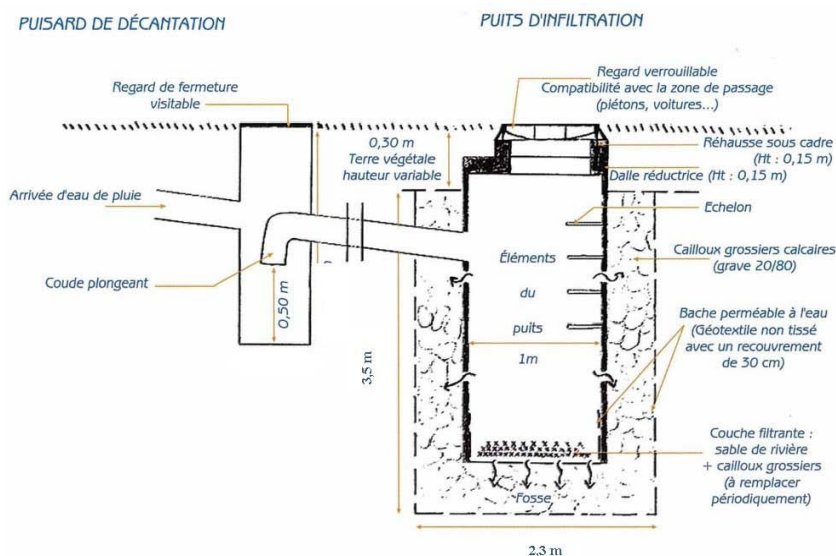
Les eaux pluviales seront gérées sur les parcelles.

Il est envisagé de diriger tout d'abord les eaux pluviales vers une cuve de stockage et ensuite dans un puits d'infiltration ou dans une tranchée drainante. Aucun trop plein ne sera dirigé sur le domaine public

L'acquéreur aura l'obligation de dimensionner le puits d'infiltration ou la tranchée drainante en conséquence de son projet d'habitation et son aménagement en structure perméable.

En fonction de la nature du sous-sol, deux solutions techniques de gestion des eaux pluviales à la parcelle seront possibles :





Coupe sur un puits d'infiltration

4.1.2 Collecteurs principaux

Pour le réseau Eaux pluviales : Les tuyaux seront en PVC CR8/ SN8 de Ø 160, Ø 200 et/ou Ø 300. pour les traversées de chaussées et les accès des lots. La pente minimale des collecteurs gravitaires sera de 5 mm/ml.

4.2 Eaux usées

Un réseau « Eaux usées » sera réalisé dans l'emprise des nouvelles voies à la charge du lotisseur. Ce réseau sera raccordé gravitairement au réseau d'eaux usées existant en deux points – Rue de La Baillarge et Rue des Colzas.

Les branchements individuels de chaque lot seront réalisés par le lotisseur. Chaque branchement sera pourvu d'un boîtier de raccordement 315 mm avec tampon fonte ductile. Les piquages seront réalisés à l'aide d'une culotte de branchement équipée de joints étanches.

Les regards de branchements « Eaux Usées » seront implantés en limite de domaine privé, coté publique.

4.2.1 Collecteurs principaux

Les collecteurs principaux seront réalisés en tuyaux PVC série assainissement de classe CR8 et de diamètre 200 mm.

La pente minimale des collecteurs gravitaires sera de 5 mm/ml.

4.2.2 Regards de visite

Des regards de visite seront mis en place sur le réseau à chaque changement de pente ou de direction. Ils seront construits en éléments préfabriqués en béton de diamètre 1000mm.

Ces regards seront obturés par des tampons fonte série chaussée.

4.2.3 Branchements parcelles

Les branchements individuels des parcelles permettant le raccordement de chaque lot aux collecteurs principaux seront réalisés en tuyaux PVC série assainissement de classe CR8 et de diamètre 125 mm.

Ces canalisations seront raccordées au collecteur principal par l'intermédiaire de culotte de branchements.

Les regards de branchements seront construits en éléments préfabriqués PVC de diamètre 315 mm et seront obturés par des tampons fonte à fermeture hydraulique.

Ces regards seront implantés en domaine public en limite de propriété.

5 EAU POTABLE – PROTECTION INCENDIE

Le réseau d'alimentation en eau potable et défense incendie du lotissement dont le tracé est figuré au plan PA8 annexé, sera exécuté conformément aux prescriptions de la direction Eau assainissement de Grand Poitiers.

Le réseau d'eau potable fera l'objet d'un essai de pression, d'une désinfection suivie d'une analyse bactériologique et d'un plan de récolement.

5.1 Conduites

Les conduites seront soit en PVC pression, soit en PEHD pression, de diamètre 125 mm

Les conduites seront établies sous chaussées à une profondeur de 1m mesurée de la génératrice supérieure au sol fini et signalées par un grillage avertisseur.

5.2 Branchements parcelles

Chaque parcelle sera alimentée par un branchement individuel comprenant une niche préfabriquée et une canalisation en PEHD 19/25mm tuyau en attente permettant la mise en place d'un compteur lors de la demande d'abonnement faite par l'acquéreur.

Les branchements individuels seront réalisés aux frais de l'aménageur avec les pièces fournies par le service Eau de Grand Poitiers.

5.3 Défense incendie

La défense contre l'incendie sera assurée à partir de deux poteaux incendie à créer, comme figuré sur le plan PA8.

Ces poteaux seront conformes aux normes en vigueur et aux prescriptions de la direction Eau assainissement de Grand Poitiers.

5.4 Raccordement au réseau existant

Le réseau intérieur du lotissement sera raccordé en deux points sur le réseau existant en attente, réalisé lors des travaux du lotissement Tournesols 1 :

- sur la canalisation PVC 125 en attente dans l'amorce Rue de la Baillarge
- sur la canalisation PVC 125 en attente dans l'amorce Rue des Colzas

6 ELECTRICITE HAUTE TENSION

Le réseau d'alimentation électrique HTA du lotissement dont le tracé et l'emplacement des ouvrages annexes sont figurés au plan PA annexé, sera souterrain et réalisé conformément aux prescriptions d'ENEDIS.

Suivant le choix technique d'ENEDIS, un poste de transformation d'une puissance adaptée au besoin du projet sera installé dans la nouvelle placette centrale ou un renforcement du poste HTA existant du lotissement Tournesol 1 sera réalisé.

Des fourreaux ont été posés en attente lors des travaux du lotissement Tournesols 1 – Rue Des Colzas pour le prolongement de l'infrastructure HTA.

7 ELECTRICITE BASSE TENSION

7.1 Prescriptions générales, tracé

Le réseau de distribution d'énergie électrique Basse tension de l'opération projetée, dont le tracé et l'emplacement des ouvrages annexes sont figurés au plan PA 8 annexé, sera souterrain et réalisé conformément aux prescriptions d'ENEDIS.

Les liaisons de branchement entre les coffrets CIBE et les compteurs intérieurs posés dans les pavillons sera à la charge de chaque acquéreur de lot

7.2 Réseau basse tension souterrain

Le réseau basse tension sera constitué de câbles armés de type HN 33 S 33 de section de 240, 150 et 95 mm² Aluminium, raccordés au poste de transformation mis en place.

Ces câbles seront posés sur un lit de sable de 0,10m d'épaisseur, et seront recouverts d'une couche de sable de 0,15m d'épaisseur au-dessus de la génératrice supérieure de câble. Les traversées de chaussées seront réalisées au moyen de fourreaux polyéthylène établis à 1,00 m de profondeur minimum. Ces câbles seront signalés par un grillage avertisseur rouge.

PA 8.1 – PROGRAMME DES TRAVAUX Réalisation d'un lotissement « LES TOURNESOLS 2 » Commune de SAINT-GEORGES-LES-BAILLARGEAUX (86130)	Date : 16 juin 2021
	N° 19111

Les accessoires de raccordement seront soit des raccordements modulaires basse tension type REMBT sur socle ou grilles de passage en fausse coupure.

7.3 Branchements parcelles

Les branchements particuliers comprendront :

- la liaison réseau-coffret en câble NF C 33 210 ou HM-27/03/139, en aluminium de section 4x35 mm². Ces câbles seront posés en tranchée selon les mêmes dispositions que les câbles de réseau basse tension.
- les traversées de chaussées seront réalisées au moyen de fourreaux polyéthylène de diamètre 50 mm minimum.
- les coffrets de comptage de type CIBE équipé de borne téléreport placés à l'intérieur des lots en limite de propriété seront posés sur socle plastique.

8 TELECOMMUNICATIONS

8.1 Prescriptions générales, tracé

Le réseau téléphonique de l'opération projetée dont le tracé et l'emplacement des ouvrages annexes sont figurés au plan PA8 annexé et sera exécuté en souterrain conformément aux prescriptions des opérateurs Télécommunications.

Le présent programme comprend la fourniture et la pose des fourreaux et des chambres de tirage.

Le câblage sera réalisé par les opérateurs des télécommunications.

8.2 Infrastructures télécommunications

Les fourreaux seront en PVC de diamètre 45 mm et seront signalés par un grillage avertisseur vert.

Ces fourreaux seront établis sous trottoir avec une charge minimum de 0,60m, et seront aiguillés.

Les fourreaux seront posés sur un lit de sable de 0,10m d'épaisseur et enrobés de sable jusqu'à 0,10m au-dessus de la génératrice supérieure.

8.3 Chambres de tirage et de raccordement

Les chambres de tirage et de raccordement seront en béton préfabriqué et de dimensions intérieures normalisées. Les fourreaux seront scellés à l'entrée et à la sortie de chaque chambre avec du béton maigre.

Les trappes des chambres seront en fonte (250 KN pour les chambres situées sur les trottoirs et 400 KN sur les chaussées).

8.4 Branchements parcelles

Les branchements particuliers comporteront 2 fourreaux diamètre 45 et un regard d'accès 30x30.

8.5 Raccordement au réseau existant

Le réseau souterrain de l'opération sera raccordé sur l'infrastructure existante en attente, réalisés lors des travaux de lotissement Tournesols 1, rue de la Baillarge et rue des Colzas, à l'Ouest du lotissement.

9 ECLAIRAGE PUBLIC

9.1 Prescriptions générales

Le réseau d'éclairage de l'opération projetée dont le tracé et l'emplacement des points lumineux sont figurés au plan PA8 annexé et sera exécuté conformément aux prescriptions de la direction Voirie de Grand Poitiers.

9.2 Réseau basse tension

Le réseau basse tension souterrain alimentant les différents points lumineux sera constitué par des câbles de type U 1000 RO 2 V sous gaine polyéthylène Ø75mm et câblette cuivre 25 mm².

Une mise à la terre générale sera mise en place sur l'ensemble du lotissement, conformément aux normes de sécurité actuellement en vigueur.

Ces câbles seront établis sous accotement ou trottoir ou allées piétonnes selon les mêmes dispositions que les câbles de réseau de distribution en énergie électrique.

9.3 Candélabres

Le matériel d'éclairage sera défini en accord avec le service Voirie de Grand Poitiers et la mairie de Saint-Georges-Lès-Baillargeaux.

Les candélabres auront une hauteur permettant l'éclairage du trottoir et de la chaussée et seront équipé de luminaires LED.

Les implantations et hauteurs de feux seront justifiées par des études photométriques et conformes à l'arrêté du 27 décembre 2018.

Les candélabres situés dans les espaces verts seront érigés sur une plate-forme béton de 30 cm x 30 cm afin de faciliter l'intervention du gestionnaire.

9.4 Raccordement au réseau existant

Le réseau d'éclairage de l'opération projetée sera raccordé sur le coffret d'éclairage public du nouveau poste de transformation ou en prolongement du réseau d'éclairage existant réalisé lors des travaux du lotissement Tournesols 1 en cas de renforcement du poste HTA .

10 GAZ

10.1 Prescriptions générales, tracé

Suite à la nouvelle réglementation RE2020 et sous réserves d'un accord avec le fournisseur GRDF, l'aménageur se réserve le droit de décider de desservir l'opération en gaz naturel ou non.

Le tracé et l'emplacement des ouvrages annexes, données à titre indicatif, sont figurés au plan PA8 annexé et sera exécuté en souterrain conformément aux prescriptions de GRDF.

Le présent programme comprend seulement la création de tranchée et le remblaiement des tranchées pour les infrastructures Gaz.

La fourniture, la mise en place des canalisations GAZ, des raccordements sur l'infrastructure existante et la pose des coffrets seront assurés par GRDF.

10.2 Raccordement au réseau existant

Les raccordements éventuels au réseau existant dans le lotissement Tournesols 1 se feraient rue de la Baillarge et rue des Colzas.

11 PLANTATIONS

Conformément au plan de composition, les espaces verts seront engazonnés, des plantations d'arbres seront réalisées et des haies arbustives seront plantées. Les essences utilisées seront conformes aux préconisations du services Espaces verts de Grand Poitiers.

Un plan de plantation sera soumis pour validation à la direction Espaces verts avant travaux.

12 COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

La collecte des ordures ménagères se fera aux portes à portes.

Chaque acquéreur devra mettre son conteneur sur son entrée charretière le jour désigné par la collectivité compétente.

13 REALISATION DES TRAVAUX

Tous les travaux énoncés ci-dessus seront réalisés conformément aux prescriptions des différents services techniques et concessionnaires concernés (ENEDIS, GRDF, Equipement de télécommunications ouvertes au public, services de la communauté urbaine de Grand Poitiers).

13.1 Découpage en tranches

Le lotissement sera réalisé en deux tranches, la première inclura les lots de 1 à 31 et les 3 îlots A, B et C et la deuxième inclura les lots de 32 à 58.

13.2 Phasage de travaux

Pour chaque tranche, les travaux de viabilisation du lotissement se feront en deux phases :

Phase Viabilisation :

- Terrassements généraux nécessaires à la réalisation de la voirie et du bassin de rétention,
- Réseaux d'Assainissement (EU et EP et branchements EU,
- Réseau Adduction Eau Potable,
- Réseau Basse tension,
- Réseau Téléphone,
- Réseau Eclairage Public (Fourreaux uniquement),
- Empierrement provisoire de la chaussée.

Phase Travaux de finitions :

- Empierrement complémentaire de la chaussée et des trottoirs,
- Pose des bordures et des grilles d'eaux pluviales,
- Pose des candélabres,
- Exécution des revêtements définitifs,
- Réalisation des finitions des noues, des plantations et des engazonnements.